



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

Le 31 mars 2025,
se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de **M. Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,**
MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

A donné pouvoir : **M. Antonio DA COSTA à Benoit COQUILLARD**
Retard : **Laurence ROCHAS – arrivée 19h50**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h35.

En préalable, Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter une délibération pour la signature d'une convention. Ce rajout est approuvé à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/25

Le conseil municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 10 février 2025. Aucune observation n'étant formulée, monsieur le maire le soumet au vote. Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) DELIBERATION 2025-01 - AIDE AU CHAUFFAGE

Cette délibération concerne les aides au chauffage pouvant être attribuées aux habitants.

Le montant est de 300€ par an et par administré.

Le critère d'attribution financier est basé sur les revenus suivants :

- 13 200€ annuel maximum pour une personne seule
- 21 900€ annuel maximum pour un couple
-

La délibération n°2025-01 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

3) DELIBERATION 2025-02 – AIDE AU TRANSPORT

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire de mettre en place une aide au transport pour les collégiens se rendant au collège de Marines d'un montant de 50€. Cette aide sera versée à partir du mois de septembre 2025 sur présentation du titre de transport pour l'année scolaire 2025/2026, d'un justificatif de domicile et d'un justificatif de règlement de ce titre.

Pour information, en 2024, 15 personnes ont bénéficié de cette aide, soit une somme totale de 750€ pour la commune.

La délibération n°2025-02 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.



4) DELIBERATION 2025-03- ŒUVRES SOCIALES 2025

Cette délibération concerne les primes pouvant être attribuées dans le cas de l'obtention d'un premier permis, et de la réussite à l'examen du baccalauréat.

Montants : permis 100€
baccalauréat 50€

La délibération n° 2025-03 est soumise **au vote et adoptée par 6 voix pour, 1 abstention.**

Avant d'aborder les diverses délibérations, et dans un but de compréhension, Monsieur le maire présente les résultats 2024 et le budget primitif 2025

Hors de la présence de Monsieur le maire, M. Coquillard, premier adjoint, soumet au conseil les trois délibérations suivantes :

5) DELIBERATION 2025-04 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le conseil examine le compte administratif communal qui s'établit ainsi :

Solde des réalisations de l'exercice 2024 :

- Déficit de fonctionnement de - 4 071,22€
- Déficit d'investissement de - 19 896,57€
Soit un déficit total de clôture de - 23 967,79€

Résultats cumulés définitifs de l'exercice 2024 :

- excédent de fonctionnement de 43 194,97 €
- excédent d'investissement de 16 678,38 €
Soit un bénéfice global de clôture de 59 873,35 €

La délibération n°2025-04 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité.**

19h50 arrivée de Mme ROCHAS Laurence

6) DELIBERATION 2025-05 - APPROBATION AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 SUR BP 2025

M. Jérôme OLIVIER présente l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2024 au BP 2025 comme suit :

	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT CUMULÉ 2024
FOCTIONNEMENT	47 266.19€	- 4 071,22 €	43 194,97 €
INVESTISSEMENT	36 574.95€	- 19 896,57 €	16 678,38 €
	83 841,14€	- 23 967,79 €	59 873,35 €

Compte R001	16 678,38 €
Compte R002	43 194,97 €

La délibération n°2025-05 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité.**



7) DELIBERATION 2025-06 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sur rapport de Monsieur le maire, le conseil municipal, vu le « Code Général des Collectivités Territoriales » et, considérant le projet de budget primitif 2025, approuve par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif de l'exercice 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes : 192 855,00 €

Dépenses : 192 855,00 €

En section d'investissement :

Dépenses : 645 418,00 €

Recettes : 645 418,00 €

Reste à réaliser de l'année 2024 : 0 €

La délibération n°2025-06 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité.**

8) DELIBERATION 2025-07 – APPROBATION SUR LE VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions annexé au budget primitif 2025 est décidé comme suit, sous réserve d'une demande écrite des associations :

- Foyer rural	500€
- Les amis du Vexin	50€
- Le souvenir Français	50€
- PACT	50€

La délibération n°2025-07 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité.**

9) DELIBERATION 2025-08 – DELIBERATION DE CONVENTION AVEC LA CAF

Un projet de convention territoriale globale avec la CAF, la MSA, et la CCom Vexin centre est mis en place pour créer un partenariat en prévision d'un éventuel projet concernant la CAF ; courant sur la période 2025-2029.

La délibération n°2025-08 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité.**

10) POINTS DIVERS

- La modification simplifiée du PLU sera faite par arrêté du maire. En cours.
- Assainissement : le permis de construire est monté au ministère pour approbation. En cours
- Il manque toujours du bitume dans la grande rue suite à des travaux effectués sur le réseau d'eau. Le prestataire est informé. En cours
- La route vers Saint Cyr est barrée pour d'importants travaux d'égoutage durant 3 jours.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Relevé des délibérations :

- 2025-01 : délibération sur l'aide au chauffage
- 2025-02 : délibération sur l'aide au transport
- 2025-03 : délibération sur les œuvres sociales 2025
- 2025-04 : délibération d'approbation du compte financier unique 2024
- 2025-05 : délibération d'approbation d'affectation du résultat 2024 sur BP 2025
- 2025-06 : délibération d'approbation du budget primitif 2025
- 2025-07 : délibération sur les subventions aux associations
- 2025-08 : délibération sur le projet de convention avec la CAF.

Monsieur Jérôme OLIVIER
LE MAIRE

